



International Fellowship of Reconciliation

Internationaler Versöhnungsbund
Mouvement International de la Réconciliation
Movimiento Internacional de la Reconciliación

Spoorstraat 38, 1815 BK Alkmaar
The Netherlands / Pays-Bas
tel (+31) 72 512 3014 fax (+31) 72 515 1102

10 avril 2014

Aux Branches, Groupes and Affiliés,

En cette année où nous fêtons cent années de travail pour un monde avec plus de justice et de paix, j'ai le grand honneur de vous saluer à partir du secrétariat de MIR.

Le personnel du secrétariat et la direction du MIR (à la direction toutes et tous sont des volontaires) ont beaucoup travaillé pour que le Conseil puisse se tenir du 3 au 8 août 2014 à Constance, en Allemagne. Le Comité de préparation du Conseil comprend Jean-Pierre Massamba du MIR Congo, Denis Beaumont du MIR Angleterre et Zoughbi Zoughbi de Wi'am en Palestine.

À l'heure qu'il est vous avez probablement toutes et tous reçu la lettre du président du MIR Hans Ulrich Gerber vous invitant à la célébration du Centenaire qui a lieu immédiatement avant le Conseil.

Les inscriptions pour le Centenaire et le Conseil sont possibles en ligne en allant sur le site du MIR ou en allant directement sur le site du Centenaire www.centennial.ifor.org

Un formulaire d'inscription est également joint à ce courriel et peut être renvoyé à l'adresse centennial@ifor.org. Toutefois, nous encourageons vivement ceux qui sont s'inscrire en ligne.

La représentation au Conseil:

Pour nous permettre de mettre à jour nos données nous joignons des formulaires que nous prions chaque branche de remplir pour vérifier le nombre de ses membres. En effet, le nombre des membres détermine le nombre de voix attribuées à chaque branche. Une branche de moins de 1000 membres peut envoyer 1 délégué(e) avec droit de vote. Une branche de 1001 à 5000 membres peut envoyer 2 délégué(e)s avec droit de vote. Une branche avec plus de 5000 membres peut envoyer 3 délégué(e)s avec droit de vote. Chaque branche peut envoyer jusqu'à 3 délégué(e)s. Cependant le nombre de délégué(e)s avec droit de vote est déterminé par la taille de la branche. Les groupes et affiliés ont droit à 1 délégué(e).

L'équilibre des genres (= proportion de femmes et d'hommes): Nous vous prions de tenir compte de la politique de l'équilibre des genres adoptée par le MIR lors du Conseil en 2006 à Tokyo. Nous encourageons les branches, groupes et affiliés de respecter cet équilibre des genres au Conseil : Si votre branche envoie 2 délégué(e)s, veillez à assurer l'équilibre des genres.

La participation des jeunes: Comme nous l'avons fait au Conseil en 2010 à Baarlo nous encourageons les branches groupes et affiliés d'inclure des jeunes dans leur délégation.

Le soutien financier:

Si votre branche a besoin de soutien financier pour pouvoir venir à Constance veuillez contacter le trésorier du MIR, Robert Reischer, reischer.robert@a1.net ainsi que le Coordinateur international, Lucas Johnson, ljohnson@ifor.org

Veillez remarquer que deux événements distincts ont lieu: le Centenaire et le Conseil. En raison des limites de nos ressources nous sommes obligés d'évaluer différemment les demandes de soutien financier selon qu'elles concernent le Centenaire ou le Conseil.

Pour pouvoir évaluer le soutien financier nous vous demandons les informations suivantes :

- La liste détaillée des frais de votre voyage à Constance
- Le montant de votre propre contribution (ou de celle de votre organisation, etc.)
- Les dates de votre arrivée et de votre départ.

Seront prioritaires les soutiens aux délégués de branches avec droit de vote et aux branches qui ont rempli les exigences inscrites dans la constitution du MIR. Plus d'informations peuvent être trouvées sur le site: ifor.org/council

Les nominations (= propositions de candidatures) et le comité de nominations:

Comme lors de chaque Conseil nous allons élire les personnes qui serviront au sein du Comité International et au sein du Comité Représentatif Consultatif. Au cours des semaines à venir vous allez recevoir une lettre du Comité de Nomination sur le processus de nomination, mais nous invitons d'ores et déjà nos membres à réfléchir à leur candidature à un de ces services.

Les nominations se feront avant le Conseil. Ce n'est qu'exceptionnellement que de nouvelles nominations seront acceptées lors du Conseil même. Seules les branches peuvent proposer des candidats. Les nominations doivent être envoyées au responsable des nominations (ou Convener of the Nominations Committee) au plus tard deux mois avant le Conseil (le 3 juin 2014).

Les propositions de candidatures peuvent être envoyées par courriel au *Convener of the Nominations Committee* Kyoko Iitaka, secrétaire générale du MIR Japon et membre du Comité International: iitakakyoko@gmail.com. Pour me permettre de soutenir le comité, veuillez envoyer au Coordinateur International une copie de votre correspondance ayant trait à une nomination: ljohnson@ifor.org

Éléments pour l'ordre du jour et propositions

Le Secrétariat International doit recevoir les éléments à mettre à l'ordre du jour du Conseil au plus tard le 30 mai 2014.

Vous allez recevoir dans les semaines à venir de plus amples informations. En pièces jointes à cette lettre vous trouvez des documents pour vous permettre de préparer le Conseil

Nous nous réjouissons de vous accueillir à Constance !

Cordialement,



Lucas L. Johnson
Coordinateur International